

---

#### 2 CSAL SE SONT TENUS LE 26 JANVIER

#### CSAL DU 26 JANVIER AU MATIN EN 2EME CONVOCATION

#### FUSION DE LA TRESORERIE PARIS AMENDES 1 DIVISION ET DE LA TRESORERIE PARIS AMENDES DE TRANSPORT

La présentation de cette décision s'est traduite par une série de questions de la part de l'alliance :

**1/ Nous avons noté que la fusion de la TPA Transport et TPA1 a lieu le 01/09/2023** et que le CSA de Réseau de mars 2023 doit présenter la réforme et les conséquences de la prise en charge du recouvrement des amendes juridictionnelles assuré par la DGDDI.

La prise en charge de ces amendes sera effectuée dès avril 2023, il est précisé que sera assuré la prise en charge centralisée du flux des amendes douanières par la TP amendes 1, dans quelles conditions cela est-il prévu ?

**2/ La présentation au CSAL ce jour de la fusion des TP en septembre 2023** en termes d'effectifs ne paraît pas évidente. En effet, une nouvelle charge engendrée par **les amendes des 2 roues** effectuées par les agents de la Ville de Paris ne peut pas pour l'instant être estimée car c'est une première à Paris.

Ne s'agit-il pas d'un travail supplémentaire pour nos collègues ? Avez-vous des informations sur la volumétrie que tout cela représente ?

**3/ Nous lisons qu'il existe déjà des synergies et actions mutualisées ponctuelles page 7 et que :**

- « **les listes des reliquataires d'amendes SNCF traitées par les agents de la TA Transports (RATP)** en plein accord avec la demande de l'encadrement ». Concernant des primo-défaillants mono-amendes, millésimées 2021 et 2022 de l'ordre de 5000 à 6000 contrevenants par tirage.

Ces listes vont-elles toujours concerner les mêmes types de contrevenants ou bien la base du nombre de reliquataires sera élargie ?

- À partir du mois d'avril 2023 **le renfort ponctuel** de plusieurs agents de la TP Transport au service comptabilité de la TPA1 et pour les permanences d'accueil physique sera-t-il toujours possible avec la volumétrie d'amendes des 2 roues et du recouvrement des amendes juridictionnelles ?

- Le travail sur plusieurs bases informatiques alourdit le travail des agents, pourquoi les deux bases informatiques AMD vont-elles être maintenues avec les amendes pénales, SNCF et RATP ?

- Combien de guichets sont prévus et comment les sécurités physique et sanitaire des agents à la réception des usagers seront-elles assurées ?

- Qu'est-ce qu'un dispositif de formation professionnelle spécifique lourd ? Comment les agents vont-ils développer une poly-compétence sans nuire à la qualité du service qui doit être rendue auprès des usagers ?

- Une formation « croisée » des agents des 2 TP aux « spécificités de certains produits » est prévu. De quoi s'agit-il ? Qui assure cette formation ? Sur quelle durée et avec quels supports ?

- Comment est envisagée l'harmonisation des méthodes de travail, en septembre concernant :

- la gestion de l'accueil physique ;
- la gestion des appels téléphoniques (généraliste et APRDV) ;
- la gestion du traitement des BALF ?

#### **Qui fait quoi ?**

- Comment avez-vous prévu d'éviter les tensions entre les agents suite au changement d'organisation ?

- Sur la Gestion/Accueil non spécialisé : la pause des agents toutes les 2 heures conformément au DUERP sera-t-elle assurée ?

- Des renforts sont-ils prévus ?

#### **Nous avons compté les renforts en 2022 :**

- TP Transport : 1 EDR de mars à octobre 2022.

- TP Amendes 1 :

- 2 EDR Janvier et février 2022 ;
- 1 EDR Mars et avril 2022 ;
- 2 EDR Mai et juin 2022 ;
- 1 EDR Juillet et août 2022 ;
- 1 EDR Septembre et octobre 2022.

Aujourd'hui nous ne pensons pas que les conditions soient réunies pour que cette fusion se déroule sans impact négatif sur la santé des agents (notamment pas de formation spécifique, organisation de l'accueil physique et téléphonique).

La fusion des structures est segmentée alors qu'il faudrait une réflexion globale qui inclut l'arrivée des nouvelles missions Douanières.

Le transfert de missions Douanières vers cette structure, n'a pas fait l'objet, d'un transfert d'emplois équivalent à celui du nombre d'ETP occupés à la Douane ;

**La CFTC FINANCES PUBLIQUES n'a pas été convaincue par les réponses apportées par la direction, les conditions d'une fusion qui ne pèse pas sur les agents ne sont pas réunies, en conséquence le vote est contre.**

#### **CSAL DU 26 JANVIER APRES-MIDI**

**LE CSAL a été boycotté par l'ensemble des syndicats à l'exception de l'Alliance CFTC-CGC-CAP DGFIP.**

#### **EVOLUTION DES EMPLOIS DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023 :**

#### **Présentation de la direction :**

La direction présente succinctement l'évolution des emplois dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023. Elle rappelle ainsi que la DGFIP connaît une évolution de - 850 emplois au titre du PLF 2023, mais qu'après la prise en compte des transferts entre programmes, l'évolution nette est de - 684 emplois. Puis, elle rappelle que la DRFiP Paris connaît une évolution de -205 emplois, constituée en grande partie par des redéploiements d'emplois vers d'autres services sur le territoire (- 105 emplois).

La Direction Générale a choisi de renforcer les services informatiques ce qui conduit à faire supporter aux directions locales des suppressions d'emplois du même niveau que l'année dernière.

Concernant la "dette technique" la direction explique que la DGFIP doit gérer de nombreuses applications dont certaines sont très anciennes et écrites dans des langages informatiques dépassés. Cela pose donc de réelles difficultés de maintenance technique et technologique. Aussi, la DGFIP doit renouveler son socle informatique pour continuer à s'adapter aux nouveaux usages et enjeux, tels que le traitement de données.

#### **Position de l'Alliance CFTC- CGC-CAP DGFIP :**

Comme nous l'avons dit ce matin dans notre liminaire, il convient de souligner le prix élevé que payent année après année les agents de la DRFiP Paris.

En termes d'emplois entre 2010 et 2022, 2 077 emplois ont été supprimés à la DRFiP Paris sur un total de 6 320 soit 33 % donc 1 emploi sur 3.

Appliqué à l'ensemble de la fonction publique d'état cela ferait 840 000 fonctionnaires d'État de moins en France alors que, comme vous le savez, l'effectif global est relativement stable, cela en dit long sur l'effort déjà produit à Paris.

A cela se rajoute un mouvement perpétuel de réorganisation des collectifs de travail, déménagements, travaux à supporter, nouveaux outils [...] donc un surtravail récurrent d'adaptation des agents, jamais récompensé.

Il est difficile d'imaginer que la modernisation des outils de travail ne concerne que les agents de la DRFiP Paris, c'est pourquoi nous souhaitons que soit réellement prise en compte la situation particulière de notre DRFiP et de ses agents.

#### **Dans ces conditions la poursuite des suppressions d'emplois à Paris est indécente.**

Et les vacances de postes sont souvent déjà effectives avant la suppression ce qui signifie que cela est déjà pris en charge pour les agents.

Pouvez-vous nous indiquer les postes qui ne sont pas vacants sur ces tableaux ?

Nous nous interrogeons sur la pertinence du système Tagerfip qui ne tient pas réellement compte des efforts déjà accomplis notamment par la DRFiP Paris.

Ainsi, s'agissant des effectifs de la DGFIP, nous sommes 94 669 agents fin 2021 contre 122 000 agents en 2010 soit une baisse de 27 331 agents. En pratiquant le même taux de suppression qu'à Paris il y aurait 40 666 agents en moins.

Une réalité concernant ce qui se passe à Paris, c'est aussi l'enjeu immobilier, car la valeur du patrimoine utilisé par la DRFiP Paris n'est pas neutre concernant la politique menée par la centrale.

Par ailleurs, l'alliance considère que la justification des gains de productivité qui auraient permis de supprimer autant d'emplois n'est pas démontré.

#### Réponse de la direction :

La direction répond qu'il est difficile d'amalgamer les suppressions d'emplois sur une période aussi longue pour trois raisons :

– une partie des suppressions d'emplois correspond à des réallocations de postes sur le territoire, cela signifie donc que la charge de travail est également transmise ;

– il existe une réelle différence entre la contribution de la DGFIP et la contribution du réseau à la réallocation des moyens de la DGFIP ;

– les métiers de la DGFIP ont été, au cours des années évoquées, fortement bouleversés par des évolutions technologiques profondes qui ont notamment modifié la répartition des tâches.

Puis, la direction explique que pour les emplois vacants, il ne pourra être donné qu'une réponse globale puisque la situation peut évoluer en fonction des départs en mutation ou retraite, des réussites aux concours et des promotions.

Elle confirme que ce sont 13 agents A, 33 agents B et 66 agents C qui sont potentiellement concernés par une suppression d'emploi. Mais précise que ces agents ne seront pas forcément contraints de quitter leur poste.

Elle affirme que les agents seront accompagnés en étant informés de leur situation, puis en étant aidés pour le dépôt de leur mutation s'ils le souhaitent. Ils seront également accompagnés pour la formation professionnelle.

Le projet NRP parisien est amené à se poursuivre. Elle reconnaît que ces mouvements peuvent être perturbants pour les agents. La direction indique que la libération de bâtiments s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour lutter contre le réchauffement climatique et l'artificialisation des sols.

De même, la sobriété immobilière permet de mieux adapter nos bâtiments et ainsi d'offrir de meilleures conditions de vie au travail aux agents.

Concernant le patrimoine immobilier, la direction nous informe que l'acte de vente du site BANQUE a été signé le 30 décembre 2022.

**La CFTC FINANCES PUBLIQUES conteste l'utilisation du TAGERFIP qui prend mal en compte les efforts portés sur la durée par la collectivité de la DRFIP 75. c'est tellement vrai que l'application de ce dispositif sur l'ensemble de la fonction publique d'état (dont l'effectif tourne depuis des années autour de 2,5 millions de fonctionnaires) se traduirait par la perte de 840 000 emplois.**

**La CFTC FINANCES PUBLIQUES ne comprend pas pourquoi la reconnaissance des efforts consentis par les agents de paris se traduit uniquement par des suppressions d'emplois.**

**La CFTC FINANCES PUBLIQUES conclut en affirmant son désaccord avec la politique des emplois de la dgfip et souhaite que la situation se stabilise enfin à la DRFIP PARIS.**

#### **CONTACT PRESSE CFTC :**

Mail : [cftcparis@gmail.com](mailto:cftcparis@gmail.com)